

## Séminaire TVA

Animé par Mme Sandrine Bonvin

Jeudi 14 novembre 2024 de 17h30 à 19h30

Hôtel Vatel, Rue Marconi 19, 1920 Martigny

### 1. Nouveautés TVA

### 2. Administrations publiques

### 3. Cas de jurisprudence

#### Programme

Dès 17h15	Accueil des participants
17h30	Nouveautés TVA
18h15	Collectivités publiques
18h45	Cas de jurisprudence
19h15	Questions – réponses
Dès 19h30	Cocktail dînatoire et réseautage

#### Inscriptions

- Par Internet : <http://www.comptaval.ch>(rubrique activités)
- Délai d'inscription : Vendredi 8 novembre 2024
- Finance d'inscription : CHF 100.- pour les membres ComptaVal, les étudiants au brevet ou diplôme fédéral  
CHF 150.- pour les non-membres
- Renseignements : [info@comptaval.ch](mailto:info@comptaval.ch)

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception et feront l'objet d'une confirmation.

Une attestation sera délivrée aux participant(e)s après le séminaire.

En collaboration avec :

Pro-Economy.vs

## Séminaire TVA :

### Nouveautés TVA

Les principales nouveautés en matière de TVA en Suisse qui entreront en vigueur le 1er janvier 2025 dans le cadre de la révision partielle concernent plusieurs aspects :

1. **Adaptation à l'économie numérique** : Les plateformes de vente par correspondance devront désormais déclarer et payer la TVA sur toutes les livraisons de biens effectuées en Suisse, sans exemption liée à un seuil de chiffre d'affaires. Cela vise à mieux intégrer les réalités du commerce numérique dans le système fiscal suisse.
2. **Facilitation pour les PME** : Les petites et moyennes entreprises (PME) pourront établir des décomptes annuels de TVA au lieu de devoir les soumettre de manière trimestrielle ou mensuelle, ce qui devrait alléger leur charge administrative.
3. **Exonérations et réductions de TVA** : Certains produits et services, tels que les produits d'hygiène menstruelle, bénéficieront d'un taux réduit. D'autres prestations, notamment liées au tourisme, aux manifestations culturelles, et aux soins médicaux, seront exonérées de TVA.
4. **Lutte contre la fraude fiscale** : L'Administration fédérale des contributions (AFC) aura des pouvoirs renforcés pour lutter contre la fraude fiscale. Elle pourra exiger des garanties de la part des dirigeants d'entreprises ayant fait faillite à plusieurs reprises en peu de temps. Des mesures dissuasives, telles que l'interdiction d'importation de marchandises et la destruction des biens importés, pourront également être prises à l'encontre des entreprises non conformes.
5. **Changements d'exigences pour les entreprises étrangères** : Sous certaines conditions, l'AFC pourra exempter les entreprises étrangères de l'obligation de désigner un représentant fiscal en Suisse, simplifiant ainsi leurs démarches.

Ces modifications visent à moderniser le système de TVA suisse, en le rendant plus efficace, équitable et adapté aux défis du commerce mondial et numérique

### Collectivités publiques

Cette partie thématique reprendra plusieurs sujets propres aux collectivités publiques, notamment l'assujettissement, les subventions et certaines règles particulières dans le domaine des chiffres d'affaires exclus du champ de l'impôt. Par ailleurs, ce sera l'occasion de parcourir la dernière refonte intégrale de l'Info TVA 19 sur les collectivités publiques et de découvrir les nouveautés publiées par l'Administration fédérale des contributions. Nous aborderons les impacts de ces nouveautés sur les services publics et les entités administratives, afin de vous fournir les outils nécessaires pour anticiper et gérer efficacement ces changements. Un rappel des derniers changements jurisprudentiels majeurs permettra aussi d'apporter un éclairage pratique sur les éventuelles corrections dans les décomptes TVA à entreprendre pour le futur, mais également pour le passé.

### Cas de jurisprudence

Ce chapitre traitera de décisions récentes du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral et leur impact sur la pratique fiscale. En examinant ces cas concrets, vous pourrez mieux comprendre l'application des lois fiscales, identifier les enjeux potentiels, et adapter vos pratiques en conséquence. Nous essaierons de décortiquer les raisonnements de l'Administration fédérale des contributions, ceux des instances de recours ainsi que la position des contribuables tout en essayant d'en extraire des lignes de conduite à adopter et des conseils pratiques.

## Intervenante :

**Sandrine Bonvin** est directrice et associée de la fiduciaire FIDAG Genève SA. Juriste et fiscaliste de formation, elle détient un MAS (Master of Advanced Studies) en droit avec une spécialisation en TVA. Forte d'une expérience précieuse acquise au sein de l'Administration fédérale des contributions à Berne, Mme Bonvin met désormais ses compétences au service des entrepreneurs et des sociétés en les accompagnant dans leurs démarches fiscales et juridiques. Son expertise approfondie dans le domaine de la fiscalité lui permet de fournir des conseils avisés et adaptés aux besoins de ses clients.

## Objectifs :

Ce séminaire s'adresse aux professionnels du domaine de la finance, aux responsables financiers de PME, aux conseillers fiscaux, juridiques et financiers ainsi qu'à toutes les personnes qui pourraient être confrontées à ces questions lors de leur activité professionnelle ou bénévole.